



# Assemblée générale

Distr. limitée  
4 septembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session Troisième Commission

### Organisation des travaux de la Troisième Commission

#### Note du Secrétariat

##### Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. Les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Troisième Commission seront publiées dans le document portant la cote A/C.3/63/1. On trouvera des informations générales sur ces questions dans la liste annotée (voir A/63/100 et Add.1).

##### Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de la décision 62/535 de l'Assemblée sur le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-troisième session, de l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session (A/63/150 et Corr.1), des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée sur la rationalisation de ses travaux et de ceux de la Troisième Commission, de la disponibilité de la documentation et de l'expérience acquise en matière d'utilisation des services de conférence.

##### Séances de questions, dialogues et débats interactifs

3. Conformément à la pratique qui s'est instaurée à la Commission et en application des alinéas c) et d) du paragraphe 3 de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, la présentation des rapports, au début de chaque débat, par les chefs de secrétariat et hauts fonctionnaires du Secrétariat sera immédiatement suivie par des débats interactifs et des séances de questions avec les chefs de département et de bureau, les représentants du Secrétaire général et les rapporteurs spéciaux. Ces échanges feront partie des délibérations officielles. Les délégations sont invitées à y participer activement en posant des questions et en formulant des observations impromptues. La séance de questions sera suivie d'un débat général avec de hauts fonctionnaires de l'ONU au titre de chaque point de l'ordre du jour ou de série de questions.



### **Interventions**

4. La liste des orateurs pour le débat général consacré aux points de l'ordre du jour renvoyés à la Troisième Commission sera ouverte le mercredi 24 septembre 2008.

5. La Commission a pour pratique de limiter la durée des interventions faites sur chaque point ou série de questions dans le cadre du débat général à 7 minutes pour les délégations et 15 minutes pour les représentants de groupes de délégations. La durée des interventions des fonctionnaires du Secrétariat est également limitée à 7 minutes, sauf pour les rapports oraux.

6. Lorsque sera abordé le point 67 de l'ordre du jour provisoire, « Promotion et protection des droits de l'homme », les délégations pourront faire une déclaration au titre de chacun des alinéas a) et d), qui seront débattus l'un après l'autre. Elles pourront faire deux déclarations au titre des alinéas b), c) et e), qui doivent être examinés ensemble, sans toutefois faire deux déclarations sur un même alinéa.

7. Lorsque seront abordés les points 65, « Élimination du racisme et de la discrimination raciale » et 66, « Droit des peuples à l'autodétermination », qui doivent être examinés conjointement, les délégations pourront aussi faire deux déclarations distinctes.

8. Conformément à des décisions antérieures de l'Assemblée générale, les délégations exerceront leur droit de réponse soit en fin de journée, lorsque deux séances auront été prévues le même jour pour examiner un point de l'ordre du jour, soit au terme de l'examen de ce point si le débat s'achève avant la fin de la journée. La première intervention sera limitée à cinq minutes et la seconde, le cas échéant, à trois minutes.

### **Documentation**

9. L'attention des membres de la Commission est appelée sur l'additif à la présente note (A/C.3/63/L.1/Add.1), qui répertorie la documentation présentée au titre des divers points de l'ordre du jour devant être renvoyés à la Troisième Commission.

### **Services de conférence et dispositions concernant les séances**

10. Sauf indication contraire, les séances de la Commission se dérouleront de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures. L'Assemblée générale a souligné qu'il était essentiel que les séances commencent de façon ponctuelle aux fins d'une utilisation efficace des services alloués aux organes intergouvernementaux de l'ONU. Suivant la pratique établie, on propose que les séances puissent être déclarées ouvertes sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de la Commission soit atteint.

### **Rapport du Conseil économique et social**

11. À l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution 58/316, l'Assemblée générale a décidé que le point intitulé « Rapport du Conseil économique et social » serait examiné dans son intégralité en séance plénière. Il a été précisé ultérieurement que, pour appliquer cette décision, les sections pertinentes du chapitre 1 du rapport qui relèvent des points de l'ordre du jour déjà renvoyés aux grandes commissions

seraient examinées par la commission compétente (voir A/59/250/Add.1 et A/C.3/59/1/Add.2).

#### **Rapport du Conseil des droits de l'homme**

12. Compte tenu de l'article 97 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, si l'Assemblée décide de renvoyer le point 61 de son ordre du jour provisoire, « Rapport du Conseil des droits de l'homme », à la Troisième Commission, cette dernière devra examiner ce point le 31 octobre.

#### **Conclusion des travaux de la Commission**

13. Compte tenu du nombre de séances allouées à la Troisième Commission, l'Assemblée générale a fixé au 25 novembre la date d'achèvement de ses travaux. La Commission s'efforcera néanmoins de conclure ses travaux plus tôt, si possible.

## Annexe

## Projet de programme de travail

Date/heure	Point de l'ordre du jour/programme <sup>a</sup>
<b>Semaine du 6 au 10 octobre</b>	
<b>Lundi 6 octobre</b>	
10 heures	Questions d'organisation Planification des programmes Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :
	<b>Point 122</b>
	<b>Point 58</b>
	<b>Développement social</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale</li> <li>b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille</li> <li>c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement</li> <li>d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous</li> <li>e) Examen et évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (point subsidiaire proposé)<sup>b</sup></li> </ul>
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 58
15 heures	<b>Point 58</b> Débat général ( <i>suite</i> )
<b>Mardi 7 octobre</b>	
10 heures et 15 heures	<b>Point 58</b> Débat général ( <i>suite</i> )
<b>Mercredi 8 octobre</b>	
10 heures	<b>Point 58</b> Débat général ( <i>fin</i> )
13 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 58

<sup>a</sup> Point de l'ordre du jour provisoire (A/63/150 et Corr.1).

<sup>b</sup> Voir A/63/142.

Date/heure	Point de l'ordre du jour/programme <sup>a</sup>	
<b>Jeudi 9 octobre</b>		
10 heures		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :
	<b>Point 99</b>	<b>Prévention du crime et justice pénale</b>
	<b>Point 100</b>	<b>Contrôle international des drogues</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour les points 99 et 100
15 heures	<b>Points 99 et 100</b>	Débat général ( <i>suite</i> )
<b>Vendredi 10 octobre</b>		
10 heures	<b>Points 99 et 100</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 99 et 100
<b>Semaine du 13 au 17 octobre</b>		
<b>Lundi 13 octobre</b>		
10 heures		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :
	<b>Point 59</b>	<b>Promotion de la femme</b>
		<b>a) Promotion de la femme</b>
		<b>b) Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 59
15 heures	<b>Point 59</b>	Débat général ( <i>suite</i> )
<b>Mardi 14 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 59</b>	Débat général ( <i>suite</i> )
<b>Mercredi 15 octobre</b>		
10 heures	<b>Point 59</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 59
15 heures		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :

Date/heure		Point de l'ordre du jour/programme <sup>a</sup>
	<b>Point 63</b>	<b>Promotion et protection des droits de l'enfant</b> <b>a) Promotion et protection des droits de l'enfant</b> <b>b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants</b>
18 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 63
<b>Jeudi 16 octobre</b>		
10 heures	<b>Point 63</b>	Débat général ( <i>suite</i> )
15 heures	<b>Point 63</b>	Décisions sur les propositions, suivies de : Débat général ( <i>suite</i> )
<b>Vendredi 17 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 63</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
18 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 63
<b>Semaine du 20 au 24 octobre</b>		
<b>Lundi 20 octobre</b>		
10 heures		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :
	<b>Point 64</b>	<b>Questions autochtones</b> <b>a) Questions autochtones</b> <b>b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 64
15 heures	<b>Point 64</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
18 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 64
<b>Mardi 21 octobre</b>		
10 heures		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :
	<b>Point 67</b>	<b>Promotion et protection des droits de l'homme</b> <b>a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme</b> suivi de
		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :

Date/heure	Point de l'ordre du jour/programme <sup>a</sup>	
	<b>Point 67</b>	<b>d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 67, alinéas a) et d)
15 heures	<b>Point 67, alinéa d)</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
18 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 67, alinéas a) et d)
<b>Mercredi 22 octobre</b>		
10 heures		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :
	<b>Point 67</b>	<b>Promotion et protection des droits de l'homme :</b>
		<b>b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales</b>
		<b>c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux</b>
		<b>e) Convention relative aux droits des personnes handicapées</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 67, alinéas b), c) et e)
15 heures	<b>Point 67, alinéas b), c) et e)</b>	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants
<b>Jeudi 23 octobre</b>		
10 heures	<b>Point 67, alinéas b), c) et e)</b>	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants
15 heures		Heure limite pour une décision sur les propositions relatives aux points 58, 59, 63, 99 et 100. Décisions sur les propositions, puis dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants
<b>Vendredi 24 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 67, alinéas b), c) et e)</b>	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants

**Semaine du 27 au 31 octobre****Lundi 27 octobre**

10 heures et 15 heures **Point 67, alinéas b), c) et e)** Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants

**Mardi 28 octobre**

10 heures **Point 67, alinéas b), c) et e)** Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants, puis

Débat général (*reprise*)

15 heures **Point 67, alinéas b), c) et e)** Débat général (*suite*)

**Mercredi 29 octobre**

10 heures et 15 heures **Point 67, alinéas b), c) et e)** Débat général (*suite*)

**Jeudi 30 octobre**

10 heures **Point 67, alinéas b), c) et e)** Débat général (*suite*)

15 heures Décisions sur les projets de proposition, suivies de

**Point 67, alinéas b), c) et e)** Débat général (*fin*)

18 heures Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 67, alinéas b), c) et e)

**Vendredi 31 octobre**

10 heures et 15 heures Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :

**Point 61 Rapport du Conseil des droits de l'homme**

13 heures Clôture de la liste des orateurs pour le point 61

**Semaine du 3 au 7 novembre****Lundi 3 novembre**

10 heures Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :

**Point 65 Élimination du racisme et de la discrimination raciale**

**a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

Date/heure	Point de l'ordre du jour/programme <sup>a</sup>	
		<b>b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban</b>
	<b>Point 66</b>	<b>Droit des peuples à l'autodétermination</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour les points 65 et 66
15 heures	<b>Points 65 et 66</b>	Débat général ( <i>suite</i> )
<b>Mardi 4 novembre</b>		
10 heures	<b>Points 65 et 66</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 65 et 66
15 heures		Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur :
	<b>Point 42</b>	<b>Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires</b>
18 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 42
<b>Mercredi 5 novembre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 42</b>	Débat général ( <i>fin</i> )
18 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 42
<b>Jeudi 6 novembre</b>		
10 heures		Décisions sur les propositions
<b>Semaine du 10 au 14 novembre</b>		
<b>Mercredi 12 novembre</b>		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions
<b>Jeudi 13 novembre</b>		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions
<b>Semaine du 17 au 21 novembre</b>		
<b>Mardi 18 novembre</b>		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions
<b>Jeudi 20 novembre</b>		
10 heures et 15 heures		Décisions sur les propositions

*Date/heure*

*Point de l'ordre du jour/programme<sup>a</sup>*

---

**Semaine du 24 au 28 novembre**

**Lundi 24 novembre**

10 heures et 15 heures

Décisions sur les propositions

**Mardi 25 novembre**

10 heures

**Point 113**

**Revitalisation des travaux de l'Assemblée général<sup>c</sup>**

Décisions sur les propositions en suspens

Conclusion des travaux de la Troisième Commission

---

---

<sup>c</sup> Ce point de l'ordre du jour doit être renvoyé à la Troisième Commission à seules fins d'examen et de décision sur son projet de programme de travail en vue de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.